2023 - 129

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
19 octobre 2023 – 19h30

Présents : David ANCRENAZ, Patricia BALLARA, Tommy BERTHET, Joëlle BIMBERT, Thierry CHAVANNE, Elodie DIETZ, Serge MERMOUX, Denis POTARD, Annie REVERTEGAT, Dominique ROY, Thierry TUR, Aline WATT-CHEVALLIER
Pouvoirs de : Aurélie ANCRENAZ à Patricia BALLARA, Thierry CHARRETOUR à Denis POTARD, Delphine COLLET à Joëlle BIMBERT, Rémi LE NEN à Dominique ROY, Chantal REGAT à David ANCRENAZ, Delphine SCARRAMOZINO à Aline WATT CHEVALLIER, Virginie SIROT à Elodie DIETZ
Absents non représentés : --

Secrétaire de séance : Denis POTARD

Présentation du dispositif de participation citoyenne :

Les capitaines Sophie POYSAT et Mickaël BUTEL de la Gendarmerie Nationale présentent à l'assemblée ce dispositif réglementé depuis 2011 et renforcé par la circulaire ministérielle de 2019, qui vise à établir une démarche partenariale et solidaire entre le Maire, la Gendarmerie et les habitants d'un quartier. Les objectifs sont la baisse du sentiment d'insécurité et le renforcement du lien social par l'échange d'informations entre les acteurs et la mise en place d'un mode de veille, et non de surveillance.

Aujourd'hui, 5 600 communes adhèrent à ce dispositif, dont 75 en Haute-Savoie. Les référents de quartier seront choisis sur la base du volontariat, sur avis du Maire et de la Gendarmerie, à l'issue d'une réunion publique, prévue le 16 novembre prochain. Une formation de ces référents est prévue avant la mise en place du dispositif.

Le dispositif est régi par un protocole tripartite entre la commune, le représentant de l'Etat et la Gendarmerie. Le conseil municipal sera amené à se prononcer sur la signature de cette convention lors de la présente séance.

Présentation de la stratégie lumière de la commune :

MM. Jean VOGEL du SYANE et Guillaume VIEU du bureau d'études Ombres et Lumières présentent à l'assemblée l'avancement de la stratégie lumière sur le territoire de la collectivité.

Dans un souci d'optimisation et de sobriété énergétique, la commune a sollicité le SYANE pour cette prestation qui a lui-même désigné le bureau Ombres et Lumières comme prestataire. Ce dernier rappelle les fonctions de l'éclairage public : sécurisation des déplacements, amélioration du confort visuel et mise en valeur du patrimoine. Il précise ensuite l'impact de l'éclairage public en matière de consommation énergétique, et de biodiversité.

Le diagnostic sur l'éclairage de la commune de Contamine-sur-Arve fait notamment apparaître 435 points lumineux pour une puissance moyenne de 85W par point. En 2020, la consommation d'énergie liée à l'éclairage public a représenté 18 000 €. Les projections permettent d'estimer la possibilité de baisse des puissances installées de 60% et la baisse des consommations de 70%. Le diagnostic fait également apparaitre des zones de conflits d'usage (corridors écologiques, par exemple) qui nécessiteront une attention particulière.

Sur Contamine-sur-Arve, la stratégie lumière identifie deux secteurs stratégiques : le cœur de village et le secteur de Findrol, à proximité du CHAL. Il y aura trois typologies d'éclairage : fonctionnel, hameaux et chef-lieu. La stratégie permettra également de déterminer quelle qualité de lumière retenir : couleur, photométrie, confort…

A ce stade, l'éventualité de la valorisation du patrimoine bâti (Château, Eglise, Mairie) reste à l'étude. Les nouvelles technologies permettraient d'utiliser dans ce cadre de très faibles puissances.

M. VIEU aborde enfin la question de la télégestion qui permet de piloter à distance les armoires d'éclairage, de collecter des informations, voir de permettre d'ajouter des fonctionnalités aux supports existants.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023 : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal :

- N°12-2023 en date du 11 septembre 2023 : Mission de contrôle technique pour l'opération de réhabilitation-extension de l'Ancienne Poste
- N°13-2023 en date du 21 septembre 2023 : Mission de coordination sécurité et protection de la santé pour l'opération de réhabilitation-extension de l'Ancienne Poste
- N°14-2023 en date du 6 octobre 2023 : Mission de cadrage préalable au lancement de procédure d'évolution du PLU de Contamine-sur-Arve

2023 - 130

DÉLIBÉRATIONS :

1/ Signature d'un protocole de participation citoyenne entre la Commune, le Préfet et le Commandant du groupement de Gendarmerie

Madame le Maire rappelle que la commune envisage de mettre en place un dispositif de participation citoyenne avec les forces de Gendarmerie et la Préfecture. Le dispositif a été présenté en détails en début de séance par les représentants de la Gendarmerie.

Associant les habitants à la protection de leur environnement, ce dispositif s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance, complémentaire de l'action de la gendarmerie nationale. Il s'agit également mettre en œuvre la police de sécurité du quotidien, par une approche partenariale des relations entre la population et les forces de sécurité de l'Etat.

Il vise à :

- Développer auprès des habitants une culture de la sécurité ;
- Renforcer le contact entre la gendarmerie nationale et les habitants ;
- Développer des actions de prévention de la délinquance au niveau local.

Dans le cadre de ce dispositif, Madame le Maire et les forces de sécurité de l'Etat mettent en place, encadrent et évaluent un dispositif de prévention de la délinquance sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents, permettant d'alerter la gendarmerie nationale de tout évènement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

Une réunion publique sera organisée le 16 novembre par le maire en présence du responsable territorial de la gendarmerie nationale en vue de présenter la démarche, d'expliciter la nature des informations susceptibles d'intéresser les forces de sécurité de l'Etat et le rôle de chacun dans le dispositif.

Un ou plusieurs citoyens référents seront choisis par le maire, en collaboration avec la gendarmerie, sur la base du volontariat, de la disponibilité et de l'honorabilité.

Pour pouvoir être instaurée, cette participation citoyenne est régie par un protocole tripartite selon le principe présenté au Conseil Muncipal.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le principe d'un protocole tripartite entre la commune, la Préfecture de Haute-Savoie et la Gendarmerie Nationale et autorise Madame le Maire à le signer ainsi que tous les documents afférents.

2/ Signature de la convention pour la gestion en flux des logements sociaux avec le bailleur social Haute-Savoie Habitat

Mme BALLARA rappelle à l'assemblée qu'une telle convention à intervenir avec un autre bailleur social a été proposé lors du précèdent conseil. Celle-ci expose qu'en tant que réservataire de logements sociaux sur son territoire, la Commune dispose d'un droit de proposition de candidats au bailleur.

Pour Contamine-sur-Arve, le pilotage des demandes de logements sociaux est géré par le service Habitat de la CCFG, aux termes d'une convention définissant l'organisation et la mise en place d'un service d'information et d'accueil des demandeurs de logement social (SIADL) entre la CCFG, les communes, les CCAS de Bonneville et Marignier, les bailleurs sociaux et les réservataires de logements sociaux.

La loi 2018-1021 du 23 novembre 2018 (loi ELAN) et loi 3DS généralisent et fixent le calendrier du passage en une gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux en flux annuel par les réservataires.

Les objectifs du passage à la gestion en flux sont la fluidification des attributions et une recherche de meilleure adéquation entre les publics visés et les logements.

Désormais, toutes les réservations seront gérées en flux annuel, ce qui signifie que la part des droits de réservation s'exprimera en pourcentage des logements disponibles à la relocation. Ce pourcentage sera actualisé chaque année sur le territoire de la commune.

Le calendrier prévoit une application du texte au 24 novembre 2023 avec un démarrage effectif au 1er janvier 2024 qui nécessite une modification des conventions de réservation entre le bailleur et la commune.

A cet effet, le bailleur social HAUTE-SAVOIE HABITAT propose le projet de convention annexé à la présente note pour définir les modalités de gestion et de suivi des réservations de la Commune selon les nouvelles règles instaurées

par la gestion en flux des réservations, en tenant compte des grands principes inscrits dans la charte départementales inter-partenaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de réservation pour la gestion des flux des logements sociaux avec le bailleur social Haute-Savoie Habitat.

3/ Aide à l'acquisition de cycles – signature d'une convention d'attribution

La commune de Contamine sur Arve, par délibération en date du 6 avril 2023, a mis en place, pour l'année 2023, un dispositif communal d'aide à l'acquisition de cycles selon les modalités suivantes :

- 10 % du prix TTC du vélo, plafonné à 100 € par vélo classique, ou innovants, ou ayant une assistance électrique.
- L'aide concerne les cycles de taille adulte, neufs ou d'occasions, achetés auprès d'un vendeur de cycles professionnel.
- L'acquéreur doit résider de manière permanente à Contamine-sur-Arve.
- L'aide ne peut être octroyée qu'une seule fois dans un délai de 5 ans et par bénéficiaire.

Dans ce cadre, la collectivité, en date du 8 septembre 2023, a reçu un dossier répondant aux critères d'attribution pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, pour un montant de 1 699,99 € TTC.

Madame le Maire indique aux membres présents qu'il s'agit de la troisième demande pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer au demandeur, conformément au dispositif mis en place, un montant de subvention de 100 € et autorise Madame le Maire à signer les conventions correspondantes.

4/ Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt en vue de l'occupation du domaine public pour l'installation d'équipements photovoltaïques

La commune de Contamine-sur-Arve inscrit son action dans une démarche de développement durable et s'attache à réduire l'émission de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, la production d'électricité photovoltaïque sur des toitures du patrimoine bâti de la municipalité contribuerait au renforcement de cet engagement, par la production d'une énergie « verte » et locale.

Madame le Maire rappelle que la toiture de la salle polyvalente vient d'être rénovée. Cela a été l'occasion de confirmer que celle-ci présente des caractéristiques intéressantes en termes d'exposition, de structure et de surface. La commune souhaite mettre à disposition ce site pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

M. TUR précise que les panneaux devront être lestés et non fixés en toiture, pour des raisons techniques.

Dans le but de retenir un opérateur, la commune souhaite lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt dont les caractéristiques sont décrites ci-après.

Le futur occupant, titulaire du contrat de mise à disposition, devra respecter les conditions suivantes :

- Disposer des autorisations administratives nécessaires à l'exploitation des équipements (autorisations d'urbanisme, contrat de raccordement, éventuel contrat d'achat, etc.)
- Disposer des assurances civiles et professionnelles inhérentes aux technologies posées, de façon à couvrir les risques en matière de vol, catastrophes naturelles, défaut d'étanchéité, dommages aux tiers, etc.
- Respecter les préconisations techniques et réglementaires (normes, codes, DTU, etc.) relatives à la technologie mise en œuvre et à son intégration sur un bâtiment public, notamment lorsqu'il s'agit d'un Établissement Recevant du Public (ERP).
- Maintenir les équipements en bon état de fonctionnement, en assurer l'entretien et la sûreté
- Ne pas perturber l'usage du bâtiment et informer en avance des différentes interventions prévues pour l'installation ou la maintenance.
- Missionner au maximum les entreprises locales pour les travaux prévus
- Être une société dont la gouvernance et le tour de table (capital) est majoritairement détenue par des citoyens du territoire, porteur d'un projet de production de proximité.
- S'engager à mener parallèlement à l'installation et l'exploitation de la centrale photovoltaïque, des actions de sensibilisation citoyennes sur la transition et la sobriété énergétique, afin de participer aux efforts de la commune, et à la réalisation des objectifs de transition énergétique.

Le futur occupant utilisera la surface mise à disposition à l'unique fin de concevoir, réaliser et exploiter des équipements photovoltaïques.

2023 - 132

La mise à disposition prendra la forme d'une Convention d'Occupation Temporaire du domaine public, non constitutive de droits réels, dont la durée sera au minimum de 20 ans. Elle donnera lieu au versement d'une redevance d'occupation.

Les candidatures seront étudiées au regard de la grille de critères pondérés de la façon suivante :

- Gouvernance citoyenne (60%)
- Qualité technique du projet (20%)
- Programme d'action de sensibilisation à la transition et la sobriété énergétique (20%).

Madame le Maire indique que le délai d'installation prévisionnel est 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de mise à disposition de la toiture de la salle polyvalente pour la réalisation et l'exploitation d'installations photovoltaïques, approuve le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt et autorise Madame le Maire à la signer, ainsi que tout document afférent.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Prochains Conseils Municipaux** : les jeudis 7 décembre et 1er février à 20h
- **Commémoration du 11-Novembre** : vendredi 10/11 à 18h, en présence des CM2
- **Commission Urbanisme** : le 13/11
- **Agenda** :
  - 21/10 : Atelier de Généalogie
  - 22/10 : Choucroute des Aînés
  - 23/10 : réunion des associations
  - 27/10 : réunion des agriculteurs
  - 7/11 : Conseil d'Ecole
  - 9/11 : réunion des commerçants
  - 11/11 : belote de Vie'Tamine
  - 8/12 : Téléthon
  - 14/12 : repas de fin d'année élus/agents
- *CCAS :*
  - Formation des jeunes élèves de CM2 aux premiers secours la 25/10. 15 participants se sont inscrits.
- *Travaux* :
  - Carrefour de Perzière : les feux seront installés la semaine prochaine et mis en service en Novembre.
  - Secteur Lossiège/Trolaz : Création de deux plateaux (Route de Lossiège) prochainement
  - Giratoire RDV Dance : études en cours - travaux à prévoir en 2024.
  - Création d'une agglomération à la Perrine : en attente des dernières validations du CD74 – réalisation idéalement en novembre
  - Confortement à Perraz : travaux de remise à l'air libre du ruisseau en cours.
  - Réfection des pavés devant l'école : travaux SOCCO en cours pour environ 3 mois
  - Cœur de Village : tout le conseil municipal est convié à la prochaine réunion avec la Maîtrise d'Œuvre le mercredi 29/11 9h.
  - Restauration de la porte de l'Eglise : à la suite de l'intrusion du mois d'octobre 2022, l'assurance s'est prononcée sur la prise en charge. Les travaux devraient débuter en novembre. Une porte provisoire sera posée. L'ABF a été associé à ce projet de réparation.
  - Restauration intérieure du Château de Villy : l'ensemble du conseil est convié à une visite le samedi 18/11 à 10h, pour prendre connaissance des objectifs du projet.
  - Travaux d'enfouissement des réseaux secs Route des Granges : le démarrage du chantier piloté par le SYANE est prévu le 23/10.

La séance est levée à 22h25

Le secrétaire de séance,
Denis POTARD

Le Maire,
Aline WATT-CHEVALLIER

MAIRIE DE CONTAMINE SUR ARVE (HTE-SAVOIE)